

Portes Citoyenne

Journal des élu-es de l'opposition de Portes-lès-Valence

VOS ÉLU-ES

Septembre/octobre 2025

Nous portons les vraies valeurs de la gauche



Hélène PINET



**Marie-Jo
BAYOUD -TORRÈS**



**Jean-Michel
BOCHATON**



Agnès PAGÈS



Pierre TRAPIER

Je conduirai une liste de large rassemblement des forces de gauche et citoyennes

De nombreux amis et habitants de la commune m'ont sollicité pour que je conduise la prochaine liste municipale « **Portes Citoyenne** » en mars 2026. J'ai accepté tout en fixant une ligne claire à notre démarche :

Tout n'est pas bouclé, nous tendons la main notamment à l'autre groupe municipal d'opposition « **Portes Solidaire** » en l'invitant à participer avec nous à cette démarche unitaire dans le respect de l'identité de chacun pour une liste unique constituant un collectif dynamique, de terrain, ouvert, disponible et pluraliste, face à la droite municipale.

Notre liste en finira avec la gestion autoritaire et solitaire de la Maire actuelle.

L'équipe s'engage à sortir du « bocal » du conseil municipal et cherchera en permanence à associer les Portoises.

Nous accorderons une attention particulière à tous les quartiers de Portes-lès-Valence pour plus de solidarité et de liens entre habitants.

Nous nous battons résolument pour obtenir de l'Etat les moyens financiers nécessaires à la commune.

Nous rendrons publique notre liste municipale complète à la fin de l'année. Cet automne, nous prendrons des initiatives : réunions, porte-à-porte, rencontres décentralisées sur les quartiers etc...qui nous permettront d'être à votre écoute. Nous mettons au cœur de notre action :

- ◆ *Nous créerons un centre de santé public avec des médecins salariés sans dépassements d'honoraires.*
- ◆ *Nous nous mobiliserons pour la tranquillité et la sécurité publique en redéployant la police municipale et en agissant pour la réouverture de l'antenne de Police Nationale.*
- ◆ *Nous reverrons les tarifs de la cantine pour permettre l'accès à un plus grand nombre d'écoliers de bénéficier d'un repas complet à midi.*
- ◆ *Nous redynamiserons le commerce en cœur de ville et la relance du centre commercial municipal des Arcades.*
- ◆ *Nous intégrerons les enjeux environnementaux et climatiques en y associant les habitants, en multipliant les RDV, informations et initiatives en lien avec les réseaux existants.*
- ◆ *Nous serons attentifs à la défense de l'emploi et des services publics.*
- ◆ *Nous tisserons un lien renouvelé avec les associations et clubs sportifs pour couper court au copinage et faits du prince.*
- ◆ *Nous défendrons les intérêts des habitants et de la commune au sein du Conseil communautaire de Valence Romans Agglomération.*

Enfin, je m'engage à ne pas avoir de cumul de mandats électifs pour rester disponible pour la commune contrairement à ce que fait G.Girard qui multiplie les mandats, les indemnités et les instances où elle siège.

Je vous invite à participer à ce travail de rassemblement pour amener un nouvel élan à notre ville. Rejoignez-nous !

Jean-Michel Bochaton, Conseiller municipal

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Les manquements de Geneviève Girard.....



Alors que plusieurs centaines de pneus usagers sont régulièrement déposés au milieu des broussailles sur un chemin de la commune, à quelques mètres de la centrale photovoltaïque Les Galles de Portes-lès-Valence, Geneviève Girard, saisie par une habitante du quartier au mois de juillet dernier, a déclaré à la radio : *« il s'agit d'un terrain privé, je ne peux rien faire, le maire n'est responsable que de ses bâtiments et du domaine public ! »*. **FAUX !**

En effet, faut il rappeler que sur sa commune le maire est la première autorité de police compétente pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets définis à l'article L.541-3 du Code de l'environnement. Le maire doit agir sur le fondement de l'article R632-1 et R 644-2 du Code pénal . Ces dispositions sanctionnent les dépôts en lieu public ou privé. Madame la maire semble l'ignorer !

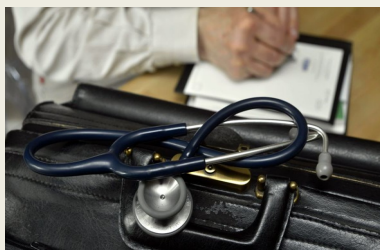
Madame la Maire ne fait pas respecter la réglementation relative aux déchets sur la commune alors que l'article 541-3 du Code de l'environnement confère à celle-ci le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets.

Lorsqu' elle constate un dépôt de déchets sur le territoire de la commune, elle est habilitée à agir. La loi est très claire à ce sujet. Elle peut le faire *« au titre de ses pouvoirs de police générale (maintien de la salubrité publique), au titre de son pouvoir de police spécial « déchets », en tant qu'officier de police municipale, et ce, peu importe que le terrain sur lequel est réalisé le dépôt soit situé sur une propriété privée dès lors qu'il y a atteinte à la salubrité publique ou qu'une infraction est constituée notamment avec des préjudices environnementaux certains »*.

Alors, quand Madame la Maire de notre commune déclare dans les médias qu'elle ne peut *« rien faire »*, force est de constater chez celle-ci une grande ignorance des questions environnementales. C'est d'autant plus inquiétant qu'elle est Présidente du Sytrad (syndicat de traitement des déchets) et Vice-présidente de Valence-Romans Agglomération en charge de la qualité de vie et des déchets.

Pierre TRAPIER, Maire honoraire

Centre de Santé Public à Portes-lès-Valence OUI, c'est tout à fait possible !



Certains à Portes-lès-Valence, comme Mme la Maire, racontent que la création d'un centre de santé public avec des médecins salariés est irréalisable et illusoire. . Il paraît même que ce projet mettrait en danger les finances de la commune. Baliverne ! Nous allons rétablir quelques vérités. D'abord ce n'est certainement pas le projet d'une bande de fanfarons, le sujet est bien trop important car l'accès aux soins ambulatoires

est de plus en plus compliqué sur la commune

Depuis le 01 janvier 2022, la commune de Portes-lès-Valence est classée par les autorités sanitaires, en zone sous-dense. Et depuis la situation s'est détériorée avec le départ de plusieurs médecins et aucune nouvelle installation. Par conséquent, le projet de création d'un centre de santé public est une des possibilités pertinentes à exploiter, comme l'ont déjà fait en France et dans la Drôme de nombreuses collectivités locales.

Un tel projet ne va pas se lancer pas à la légère, une étude de faisabilité est bien évidemment indispensable. La Fabrique des Centres de Santé, aujourd'hui très sollicitée, accompagne les collectivités dans le diagnostic local, les volets juridiques, réglementaires et conventionnels ainsi que dans le montage financier du projet. Nous le savons bien, le budget du Centre doit être équilibré.

Retenons que les consultations et actes médicaux reversés au Centre par la Sécurité sociale représentent 65 % des recettes d'activité auxquelles s'ajoutent la rémunération de l'Accord national des centres de santé, le forfait patientèle versé par la Sécu, la subvention Teulade, la rémunération sur objectifs de santé publique, le forfait structure, etc...

Certes, un centre de santé public a un coût financier, comme beaucoup d'investissements au sein d'une commune, tels que la restauration scolaire, un gymnase, une piscine, ou encore un arborétum qui est un investissement pourtant bien discutable avec plus d'un million d'euros ! Nous, nous estimons que la santé doit être une priorité dans les choix budgétaires et les projets communaux. Les élu-es doivent aller solliciter des partenaires, des aides et des subventions, comme l'ont fait Saint-Rambert d'Albon, Romans, Châtillon-en-Diois, Bourg-lès-Valence et d'autres nombreuses communes en France qui ont fait le choix politique de s'attaquer à la « désertification médicale », en créant des centres de santé publics.

Nous continuons à soutenir ce projet dont dépend la santé et la vie des Portoises en les faisant bénéficier de la dispense d'avance des frais pour la part garantie par l'Assurance maladie (tiers-payant) dans le respect des tarifs conventionnels du secteur 1 (pas de dépassements d'honoraires).

Agnès PAGÉS, conseillère municipale

LE BUDGET 2026 DES SAIGNEURS !



Deux jours après le discours du président Emmanuel Macron aux armées, les grandes lignes du budget 2026 ont été déclinées. **Une véritable cure d'austérité !**

- ◆ Année blanche avec un gel des prestations sociales et des pensions de retraites
- ◆ Doublement du plafond annuel des franchises médicales et participation forfaitaire passant de 50 € à 100 €
- ◆ Déremboursement des médicaments et remise en cause du statut ALD (affection longue durée)
- ◆ Suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités
- ◆ Réduction de 5.3 milliards de dotations en moins pour les collectivités territoriales
- ◆ Suppression de jours fériés dont le 8 mai, jour de commémoration de la victoire contre le fascisme, lourde de sens dans un contexte de montée de l'extrême droite dans le monde.

Travailleurs du privé, fonctionnaires, retraités, chômeurs, allocataires, malades, tous vont payer ! sauf les riches, les actionnaires et les patrons.

Pourtant, s'il y a un gisement de dizaines de milliards à récupérer, c'est de ce côté.

Car, contrairement, à la fable que l'on nous raconte, le pognon ne ruisselle pas, au contraire. Les riches, les rentiers et les patrons vampirisent l'argent public.

Même les Macronistes et la droite n'ont pas pu faire l'impasse sur le chiffre révélé par le rapport sénatorial sur les aides publiques de l'Etat pour les entreprises : 211 milliards d'euros pour la seule année 2023.

Or, cela fait des années que ce torrent d'argent public est déversé sans aucun contrôle quant à son utilisation. Des milliers de milliards d'euros cumulés qui n'ont en rien démontré une quelconque efficacité économique.

Des milliards qui manquent, on peut aussi en trouver du côté de l'évasion fiscale : 80 à 120 milliards d'euros par an. Ou du côté des 500 Français les plus riches qui ont vu leur fortune multipliée par 14 en trois décennies. Un pactole à 1128 milliards d'euros.

Pourquoi pas aussi tailler dans les privilèges honteux dont bénéficient les anciens présidents, ministres et consorts, ceux-là même et leurs copains au gouvernement qui nous demandent de nous serrer la ceinture.

Pendant ce temps, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Les économies dans le secteur de la santé entraînent une surmortalité évitable et la mortalité infantile repart à la hausse.

La satisfaction des desiderata des lobbys empoisonne notre environnement, nos assiettes et nos corps.

Assez de cette politique de protection des riches et des puissants !

**L'heure de la mobilisation a sonné !
Passons à l'action !**

Marie-Jo BAYOUD-TORRÈS, conseillère municipale

Autoritarisme et dénigrement au conseil municipal de Portes-lès-Valence

Quand on est parent, on apprend à nos enfants le respect, que chacun peut avoir une opinion différente. A l'école, les enseignants également apprennent aux enfants le « Vivre ensemble ».

Lors des conseils municipaux, on assiste pourtant à un non-respect total de la parole de l'autre dès lors que son avis est différent.

Quand les élu-es de l'opposition s'expriment, ceux de la majorité soufflent, lèvent les yeux au ciel, parlent entre eux, ricanent, etc...

Comment peut-on évoluer dans cette société qui dénigre une parole différente et la ridiculise ?

Les élu-es de Portes Citoyenne continuent et continueront malgré tout à s'exprimer et à porter votre parole dans ce lieu de débat que devrait être le conseil municipal.

Hélène PINET, conseillère municipale

Parce-que votre voix compte....

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Il est essentiel de se mobiliser dès à présent et, si ce n'est pas encore fait, de vous inscrire sur les listes électorales et de voir si votre entourage est déjà inscrit.

Dans le contexte actuel, l'abstention profite aux listes les plus conservatrices, les plus réactionnaires, ne vous faites donc pas voler l'élection et ne négligez pas le 1er tour, bien au contraire !

Renseignements utiles sur le lien suivant :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>

REPAS ANNUEL DE PORTES CITOYENNE

Samedi 11 octobre à 19 H

Salle Georges Brassens à Portes-lès-Valence

Au menu :

Couscous

Fromage

Dessert

Café

Prix : 18 €

Demi-tarif pour les bénéficiaires de minima sociaux, les chômeurs et les enfants âgés de moins de 12 ans

**Venez partager un moment
convivial et fraternel !**

Inscriptions auprès de Marie-Jo BAYOUD-TORRÈS au
06 43 37 14 50 - Pierre TRAPIER au 06 82 07 34 98 -
Jean-Michel BOCHATON au 06 58 83 34 36 ou par mail :
portescitoyenne@gmail.com

Retrouvez-nous :

Sur notre site internet : portescitoyenne.fr

Sur Facebook : Portes Citoyenne

Sur Instagram : Portes_citoyenne

Ecrivez-nous : portescitoyenne@gmail.com

Rejoignez-nous : adhésion à notre association 7 €. Nous contacter par mail ou par téléphone au 06 43 37 14 50 et nous vous enverrons le bulletin d'adhésion.